

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [suivez ce lien](#)



Mardi 11 mai 2021

À LA UNE

De l'Assemblée générale du 7 mai 2021

Examen du projet de loi pour la confiance dans l'institution judiciaire



L'Assemblée générale a poursuivi son examen du projet de loi pour la confiance dans la justice et a pris connaissance des premiers amendements déposés en Commission des lois. Sur la base de deux rapports, présentés par la commission Libertés et droits de l'Homme d'une part et par la commission des textes et la commission des Règles et Usages d'autre part, l'Assemblée s'est prononcée sur les deux parties suivantes :

- **Dispositions relatives à l'enregistrement et la diffusion des audiences – P JL art. 1er**

Prenant acte des contrepropositions de la commission Libertés et droits de l'Homme du CNB, l'Assemblée générale a adopté une résolution tendant à concilier la présomption d'innocence,

le droit au respect de la vie privée, le droit à l'image, la sérénité et la dignité des débats judiciaires et la sécurité des acteurs judiciaires.

▶ En savoir plus

- **Dispositions relatives aux frais irrépétibles – P JL art. 31**

Le CNB accueille favorablement les dispositions relatives aux frais irrépétibles proposées dans le projet de loi pour la confiance dans l'institution judiciaire en invitant les pouvoirs publics à introduire des garde fous de manière à ce, qu'en pratique, les dispositions proposées ne puissent aboutir à une violation du secret professionnel.

▶ En savoir plus

LIBERTÉS ET DROITS DE L'HOMME

Projet de loi relatif à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement

Le CNB a pris position pour dénoncer le projet de loi relatif à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement, lequel vise principalement à pérenniser et compléter certaines dispositions de la loi du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme

▶ En savoir plus

▶ Consulter le rapport 

Rapport sur le Pacte migration et asile

Sur rapport de la commission Liberté et droits de l'Homme, l'Assemblée générale a adopté une résolution portant sur le nouveau Pacte européen sur la migration et l'asile. La Commission européenne a présenté, le 23 septembre 2020, son projet de nouveau Pacte sur l'immigration et l'asile, lequel vise à réformer en profondeur le système européen d'asile. Le CNB salue le renforcement des garanties procédurales en faveur des mineurs, de la coopération en matière de sauvetage en mer et de la solidarité entre Etats membres en matière de protection internationale des personnes exilées que cette proposition de réforme intègre. Cependant, le CNB alerte sur plusieurs dispositions de ce Pacte attentatoires aux droits fondamentaux.

▶ En savoir plus

▶ Consulter le rapport 

DROIT ET ENTREPRISE

Rapport sur les besoins des entreprises

Dans une économie de plus en plus numérique, le capital immatériel de l'entreprise prend une importance croissante. Ce capital immatériel ne se limite plus aux droits de propriété intellectuelle classiques mais couvre toutes les informations stratégiques de l'entreprise qui recèlent une valeur effective ou potentielle. Deux menaces pèsent sur le capital immatériel des entreprises contre lesquelles elles doivent se protéger pour préserver leur compétitivité:

- La protection à l'égard d'autres États
- La protection à l'égard des concurrents

▶ En savoir plus

▶ Consulter le rapport 

COLLABORATION

Pour la création d'un privilège garantissant les créances résultant d'un contrat de collaboration libérale

Sur présentation d'un rapport de sa commission Collaboration, le CNB a pu constater que dans le cadre du placement en procédure collective d'un cabinet d'avocats ou en cas de concours entre créanciers, la créance du collaborateur libéral, au titre de son contrat de collaboration, est une créance chirographaire qui l'expose à un risque important de non-recouvrement et donc de brusque perte de chiffre d'affaires. En conséquence, les membres élus du CNB réunis en Assemblée générale le 7 mai 2021 se sont prononcés en faveur d'un ajout aux articles 2331 et 2375, en cours de réforme du Code civil.

▶ En savoir plus

▶ Consulter le rapport 

RÈGLES ET USAGES

Adoption de la décision à caractère normatif n° 2020-005 relative à l'activité de mandataire d'un intermédiaire d'assurances

Sur rapport de la commission des règles et usages, l'Assemblée générale a adopté, après concertation de la profession, la décision à caractère normatif n° 2020-005 modifiant les articles 6.3.6 « Intermédiaire en assurances » et 6.4 « Déclarations à l'Ordre » du RIN. Ces modifications du RIN permettent aux avocats d'exercer à titre accessoire une activité de mandataire d'un intermédiaire d'assurances. Cette proposition est désormais transmise aux barreaux, aux syndicats et aux organismes techniques de la profession dans le cadre de la procédure de concertation préalable prévue pour l'adoption des décisions à caractère normatif du Conseil national des barreaux.

▶ En savoir plus

▶ Consulter le rapport 

ADMISSION DES AVOCATS ETRANGERS

Articles 99/100 et consultants juridiques étrangers

La commission d'admission des avocats étrangers a présenté à l'Assemblée générale du Conseil national des barreaux les dossiers examinés par ses soins lors de la session de mai. Parmi les 20 dossiers présentés, a été notamment admis le deuxième consultant juridique étranger britannique. L'assemblée générale a également autorisé deux avocats à bénéficier des dispositions de l'article 100 du décret n°91-1197 du 31 novembre 1991 et de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles conclus entre la France et la province du Québec.

RÉSULTATS DU SONDAGE CNB/CSA :

94 %

des avocats interrogés sont
satisfaits de l'utilité sociale
de leur travail

#AGCNB du 7 mai 2021



► Consulter l'intégralité des résultats de l'étude



SUR LES RÉSEAUX #AGCNB



CNB
@CNBarreaux

...

En réponse à @CNBarreaux

"Un autre cycle s'achève avec la loi pour la confiance dans l'institution judiciaire.

Ce projet de loi solde les comptes de 10 ans de débats et parfois d'affrontements entre la profession d'avocat et les gouvernements successifs."

@GavaudanJ #AGCNB

9:20 AM · 7 mai 2021 · Twitter Web App



CNB
@CNBarreaux

...

L'#AGCNB s'oppose au projet de loi relatif à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement et dénonce les risques graves pour les libertés individuelles et la protection de la vie privée

cc @laurence_roques #Antiterrorisme
#PJLAntiterrorisme

MOTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX
CONCERNANT LE PROJET DE LOI RELATIF A LA
PREVENTION D'ACTES DE TERRORISME ET AU
RENSEIGNEMENT

Adopté par l'Assemblée générale du 17 mai 2021.

Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale le 7 mai 2021,

COMMISSION PRÉ de la présentation au Conseil des missions du projet de loi relatif à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement, adopte par unanimité à l'unanimité et sollicite certaines dispositions de la loi 2021-1107 portant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme relatives à être examinées et dont le contenu détermine avant de rendre sa décision le 17 mai 2021.

PREND ACTE de l'adoption de la loi n° 2021-1107 relative à la sécurité intérieure et au renseignement et de l'adoption de la loi n° 2021-1107 relative à la sécurité intérieure et au renseignement.

PREND ACTE de la volonté de réformer et d'élargir les missions individuelles de conseil administratif et de surveillance (CNCAs) en y faisant des missions particulières d'information de justice dans un délai de deux semaines.

PREND ACTE de la possibilité d'être à 24 mois comme la durée maximale des missions individuelles de conseil administratif et de surveillance (CNCAs) d'une personne éligible mais excluant à une peine d'empêchement multiple en 5 ans pour des faits de terrorisme.

PREND ACTE de la création de la mission publique de médiation sociale et d'assistance juridique pour les missions de surveillance, en lieu et place de la mission de conseil relative à la loi du 10 août 2021, dite Mission Publique de médiation sociale et d'assistance juridique, laquelle pourra être dévolue au titulaire de mission de médiation sociale dans les conditions d'un empêchement multiple de 5 ans.

PREND ACTE des dispositions de projet de loi concernant le renforcement des missions de médiation sociale et de surveillance administrative des CNA, l'élargissement des missions de médiation sociale et de surveillance administrative des CNA.

RAPPELLE les missions de Conseil national des barreaux sur le Projet de loi relatif à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement adopté le 11 avril 2021, sur l'adoption de la loi n° 2021-1107 relative à la sécurité intérieure et au renseignement adoptée le 12 mai 2021.

RAPPELLE :

- Les dispositions de l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, comprises dans le préambule de la Constitution de la Ve République, et en particulier que les pouvoirs délégués et délégués ne peuvent, sur aucun point, être exercés contre l'ordre et les principes fondamentaux de la République et de l'État de droit.
- Le principe d'égalité devant la loi et devant les juges, et notamment devant le juge administratif et devant les juges de l'ordre judiciaire.

RAPPELLE les décisions du Conseil constitutionnel du 7 août 2020 relatives à la loi relative à la sécurité intérieure et à la lutte contre le terrorisme et à la loi relative à la sécurité intérieure et au renseignement, et en particulier les dispositions de la loi n° 2021-1107 relatives à la sécurité intérieure et au renseignement, et en particulier les dispositions de la loi n° 2021-1107 relatives à la sécurité intérieure et au renseignement, et en particulier les dispositions de la loi n° 2021-1107 relatives à la sécurité intérieure et au renseignement.

SOLICITE que, dans un État de droit, le recours à ces techniques répressives et préventives implique une vigilance accrue des informations protégées par le secret professionnel qui n'est ni absolu ni universel dans la mesure de la mission et de la durée de la mission de médiation sociale.

OPPOSE au projet de loi.

COMMERCE au Conseil national des barreaux pour porter des propositions d'amendements, dans la limite de la compétence législative de la loi.

Fait à Paris le 7 mai 2021.

12:26 PM · 7 mai 2021 · Twitter Web App



Sophie Ferry
@SophieFerry1

...

Travail en cours @CNBarreaux

CNB @CNBarreaux · 7 mai

#AGCNB : @SophieFerry1 présente le calendriers des travaux pour les

#Presidentielle2022 :

Juin : étude d'opinion sur les injustices

Septembre : synthèse

Octobre : consultation citoyenne

Janvier 2022 : restitution des travaux

Mi-mars : débat avec les équipes présidentielles

11:29 AM · 7 mai 2021 · Twitter for iPhone

RESTONS CONNECTÉS



[espace avocat](#) | [encyclopédie](#) | [avocat.fr](#) | [RIN](#) | [petites annonces](#)

[Site web du CNB](#)

[Consultations juridiques en ligne](#)



+33 (0)1 53 30 85 60



Nous contacter par mail



Conseil national des barreaux 180 boulevard Haussmann, 75008 Paris

[Si vous souhaitez vous désabonner du Focus AG, suivez ce lien](#)

